



2023

## Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0.5	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1.2	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1.2	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>94</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>94</b>		<b>100</b>

# 1- Indicateur d'écart de rémunération

2023

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents :

4 CSP

Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=où, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans							0	0	0.00%
	30 à 39 ans							0	0	0.00%
	40 à 49 ans							0	0	0.00%
	50 ans et plus							0	0	0.00%
employés	moins de 30 ans	22 002	21 558	-2.1%	0.0%	29	30	1	59	0.00%
	30 à 39 ans	22 524	21 963	-2.6%	0.0%	36	36	1	72	0.00%
	40 à 49 ans	22 652	22 876	1.0%	0.0%	40	27	1	67	0.00%
	50 ans et plus	23 370	23 743	1.6%	0.0%	86	41	1	127	0.00%
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	23 792	23 554	-1.0%	0.0%	69	28	1	97	0.00%
	30 à 39 ans	27 239	25 966	-4.9%	0.0%	108	49	1	157	0.00%
	40 à 49 ans	29 795	28 659	-4.0%	0.0%	96	46	1	142	0.00%
	50 ans et plus	33 111	33 049	-0.2%	0.0%	119	39	1	158	0.00%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	37 914	37 529	-1.0%	0.0%	5	3	1	8	0.00%
	30 à 39 ans	38 369	44 564	13.9%	8.9%	29	9	1	38	0.32%
	40 à 49 ans	43 054	45 221	4.8%	0.0%	35	19	1	54	0.00%
	50 ans et plus	50 109	54 915	8.8%	3.8%	31	31	1	62	0.22%
ensemble des salariés		29 446	29 729	1.0%		1041			1041	0.55%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories de postes.

Dans ce cas, les effectifs par CSP doivent être renseignés dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'augmentation et de promotion.

indicateur calculable (1=où, 0=non) :

1 Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

0.5 Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

note obtenue sur 40 :

39

## 2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

2023

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'inc

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'inc  
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écart de rémunération (cellules grises)

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmen- tation	nombre de salariés		validité du groupe (1=ooui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers	0.0%	0.0%	0.0%	0	0	0	0	0.00%
employés	3.1%	2.2%	-0.9%	191	134	1	325	-0.28%
techniciens et agents de maîtrise	4.8%	3.1%	-1.8%	392	162	1	554	-0.94%
ingénieurs et cadres	13.0%	12.9%	-0.1%	100	62	1	162	-0.02%
<b>ensemble des salariés</b>	<b>5.6%</b>	<b>4.5%</b>	<b>-1.1%</b>	<b>1041</b>			<b>1041</b>	<b>-1.23%</b>

\* Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

**indicateur calculable (1=ooui, 0=non) :**

**indicateur d'écart d'augmentations (points de %) :**

**note obtenue sur 20 :**

**1** Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs tot

**1.2** Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

**20** L'écart d'augmentations réduit l'écart de rémunération. Tous les points sont accordés.

licateur d'écart de rémunération).

licateur d'écart de rémunération).

);).

aux.

### 3- indicateur d'écart de taux de promotions

2023

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'  
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écart de rémunération (cellules gri

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers			0.0%	0	0	0	0	0.00%
employés	8.4%	7.5%	-0.9%	191	134	1	325	-0.29%
techniciens et agents de maîtrise	2.3%	3.1%	0.8%	392	162	1	554	0.42%
ingénieurs et cadres	1.0%	8.1%	7.1%	100	62	1	162	1.10%
<b>ensemble des salariés</b>	<b>3.8%</b>	<b>5.6%</b>	<b>1.8%</b>	<b>1041</b>			<b>1041</b>	<b>1.23%</b>

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

indicateur d'écart de promotions (points de %) :

note obtenue sur 15 :

**1** Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux

**1.2** Un écart de promotions est constaté en faveur des hommes.

**15**

'indicateur d'écart de rémunération).

'indicateur d'écart de rémunération).

ses).

6.

## 4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

	nombre de salariées de retour de congé maternité*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées**	
ensemble des salariés	28	28	100%

\* Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils

\*\* Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

**indicateur calculable (1=oui, 0=non) :**

**indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :**

**note obtenue sur 15 :**

**1** Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

**100**

**15**

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité a été appliquée à tous les salariés. Tous les points sont accordés.

## 5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les

2023

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	3	7	10	3

\* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

**indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :**  
**note obtenue sur 10 :**

**3**  
**5**

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux ré

munérés.